



Comité du patrimoine bâti

Procès-verbal

N° de la réunion : 10
Date : le mardi 16 janvier 2024
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : Rawlson King, président et conseiller, Stéphanie Plante, vice-présidente et conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Jeff Leiper, conseiller, Ariel Troster, conseillère, Vaibhavi Dhote, membre, Christine Legault, membre, James Maddigan, membre, Carolyn Quinn, membre

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 24 janvier 2024 dans le rapport 10 du Comité du patrimoine bâti.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation

visuelle, est le 15 janvier, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le 16 janvier, à 8 h 30.

Ce « procès-verbal sommaire » indique les suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal complet, comme la consignation des soumissions écrites et verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal sommaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal complet soit confirmé par le comité. La version préliminaire du procès-verbal complet (à confirmer) sera publiée en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 9 du CPB – le 6 novembre 2023

Adopté

4. Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique

4.1 Demande de modification du 359, rue Kent, du 436 et 444, rue MacLaren, des biens-fonds désignés aux termes de la partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et situés dans le district de conservation du patrimoine du centre-ville

Dossier : ACS2023-PRE-RHU-0047 – Somerset (quartier 14)

Ce rapport a été soumis au Comité de la planification et du logement le 15 novembre 2023. Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 31 janvier 2024.

Anne Fitzpatrick, Planner III, Heritage Planning Branch, presented an overview of the report recommendations and answered questions from the Committee. A copy of the slide presentation is filed with the Office of the City Clerk.

The Applicant/Owner as represented by Derek Howe, Taggart Realty Management, provided an overview of the Application and responded to questions from Committee. He was accompanied by the following:

- John Stewart, Commonwealth Historic Resources Management
- Pat Bisson, Hobin Architecture
- Kyle Kazda, Taggart Realty Management

Committee members received a submission from David Flemming, Heritage Ottawa, in support of the report recommendations, and a copy is filed with the Office of the City Clerk.

Hunter McGill, Heritage Ottawa, spoke before the Committee in support of the report recommendations.

Following discussion on this item, the Committee carried the report recommendations as amended by Motion No. BHC 2024-01-01.

Recommandations du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti et le Comité de la planification et du logement recommandent ce qui suit au Conseil :

- 1. Approuver la demande visant à modifier le 359, rue Kent, ainsi que les 436 et 444, rue MacLaren, conformément aux plans préparés par Hobin Architecture Incorporated, en date du 28 juillet 2023, sous réserve des conditions suivantes :**
 - a. L’approbation des demandes connexes de modification du Plan officiel et du Règlement de zonage (ACS2023-PRE-PS-0123) et l’approbation de la demande connexe de réglementation du plan d’implantation.**
 - b. Que le requérant fournisse des garanties financières au moyen d’une lettre de crédit pour assurer la protection, la conservation et la restauration du bâtiment situé au 359, rue Kent, avant la délivrance d’un permis de construire ou d’un permis de démolition relatif au démantèlement.**
 - c. La délivrance d’un permis patrimonial, aux termes de la Loi sur le patrimoine de l’Ontario, dans le cadre des pouvoirs délégués du processus de délivrance de permis patrimoniaux, pour la conception définitive de la tour devant être érigée.**

- d. **La mise en oeuvre des mesures de conservation définies dans le plan de conservation ci-joint à titre de document 10, lequel sera surveillé par l'entremise de rapports constants soumis par le demandeur en consultation avec son expert-conseil du patrimoine à la satisfaction du personnel de la Planification du patrimoine, commençant avant la délivrance d'un permis de construire ou de démolition relativement à la déconstruction du bâtiment du 359, rue Kent.**
 - e. **Que le requérant fournisse des échantillons de tous les matériaux de revêtement extérieur définitifs, à l'approbation du personnel de la Planification du patrimoine avant la délivrance du permis de construire.**
 - f. **Que le requérant fournisse de la documentation et un plan de sauvetage à la satisfaction du personnel de la Planification du patrimoine qui décrivent le processus de documentation relatif au bâtiment et font état de la conservation, dans la mesure du possible, des matériaux du bâtiment existant.**
2. **Déléguer au directeur général de la Direction générale de Planification, Immobilier et Développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception;**
 3. **Approuver la délivrance d'un permis en matière de patrimoine dont la date d'expiration est fixée à quatre ans à compter de la date de délivrance, sauf si la période de validité du permis est prolongée par le Conseil municipal.**

Adopté en version modifiée

Modification :

Motion n° CPB 2024-01-01

Proposée par A. Troster

ATTENDU QUE la recommandation 3 du rapport stipule que le Comité du patrimoine bâti et le Comité de la planification et du logement recommandent au Conseil municipal d'« approuver la délivrance d'un permis patrimonial valide quatre ans à compter de la

date de délivrance, à moins qu'il ne soit prolongé par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE le requérant a demandé une prolongation du permis patrimonial;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE la recommandation 3 soit modifiée comme suit :

Approuver la délivrance d'un permis patrimonial valide deux ans à compter de la date d'approbation requise du plan d'implantation, mais pas plus de sept ans après la date de délivrance, à moins qu'il ne soit prolongé par le Conseil municipal.

Adopté

- 4.2 Demande de modification du bien-fonds occupant le 29, avenue Russell, désigné en vertu de la partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et situé dans le district de conservation du patrimoine de l'avenue Russell et du chemin Range

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0018 - Rideau-Vanier (quartier 12)

Ce rapport sera soumis au Comité de la planification et du logement le 17 janvier 2024. Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 29 février 2024.

Haris Khan, de Fotenn, qui représente le requérant, est présent pour exprimer son appui et répondre aux questions. Il indique qu'il n'a pas besoin de s'adresser au Comité si les recommandations sont adoptées.

Les membres du Comité ont reçu la correspondance des personnes suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Philip Ling, qui a des réserves;
- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui appuie les recommandations.

Le Comité adopte les recommandations du rapport dans leur version modifiée par la motion n° BHC 2024-01-02.

Recommandations du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti et le Comité de la planification et du logement recommandent ce qui suit au Conseil :

1. Approuver la demande visant le 29, avenue Russell, conformément aux plans préparés par Woodman Architect & Associates, en date du 26 juillet 2023, et au plan d'aménagement paysager préparé par James Lennox, en date du 2 août 2023, sous réserve de la condition suivante :
 - a. que le requérant soumette des échantillons des matériaux de revêtement extérieur à l'approbation du personnel responsable du patrimoine avant la délivrance du permis de construire;
2. Déléguer au directeur général de Planification, Immobilier et Développement économique le pouvoir d'autoriser des changements mineurs de conception;
3. Approuver la délivrance d'un permis patrimonial d'une durée de deux ans à compter de la date de délivrance, sauf prolongation accordée par le Conseil municipal.

Adopté en version modifiée

Avec la dissidence de S. Plante, vice-présidente.

Modification :

Motion n° CPB 2024-01-02

Proposée par S. Plante

ATTENDU QU'il est indiqué par erreur dans les versions française et anglaise de la recommandation 1 du rapport que les plans préparés par Woodman Architect & Associates sont datés du 26 juillet 2023;

ATTENDU QUE les plans, mentionnés en tant que document à l'appui 6 – Élévations, étaient datés du 28 juillet 2023;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE la recommandation 1 du rapport soit modifiée, en français et en anglais, de façon à indiquer que les plans préparés par Woodman Architect & Associates sont datés du 28 juillet 2023/28 July 2023.

Adopté

4.3 Demande de modification du 125, promenade Lakeway, propriété désignée en vertu de la partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et située dans le district de conservation du patrimoine de Rockcliffe Park

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0016 - Rideau-Rockcliffe (quartier 13)

Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 26 janvier 2024.

Taylor Quibell, urbaniste I, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Anne Fitzpatrick, urbaniste III, Direction de la planification du patrimoine, est aussi présente pour répondre aux questions du Comité.

Les intervenants suivants prennent ensuite la parole :

- Sharon Hodder, qui appuie les recommandations;
- Michele Hayman, Rockcliffe Park Residents Association, qui a des réserves;
- Leia Lu et John Dimitrijevic (les propriétaires), qui appuient les recommandations.

Les membres du Comité ont reçu des observations en appui à la demande, dont une copie est conservée au Bureau du greffier municipal, de la part des personnes suivantes :

- Sharon Hodder et Michael Steel, qui appuient la demande;
- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui appuie la demande;
- Michele Hayman, Rockcliffe Park Residents Association, qui a des réserves.

Au terme des délibérations, le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

Instruction au personnel

R. King, président

Que le personnel étudie le paysage de rue et présente au Comité un rapport indiquant la façon de procéder, tout en protégeant le district de conservation du patrimoine.

Recommandations du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :

1. **d'approuver la demande de modification du 125, promenade Lakeway, conformément aux plans préparés par André Godin Design et présentés le 18 octobre 2023, et au plan d'aménagement paysager préparé par John K. Szczepaniak et daté du 1^{er} février 2023, sous réserve des conditions suivantes :**
 - a. **Que le requérant fournisse des échantillons de tous les matériaux de revêtement extérieur définitifs à l'approbation du personnel de la Planification du patrimoine avant la délivrance du permis de construire;**
 - b. **Que le requérant fournisse un plan d'aménagement paysager définitif, pour approbation par le personnel du patrimoine avant la délivrance du permis de construire;**
2. **de déléguer au directeur général de la Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception;**
3. **d'approuver la délivrance d'un permis patrimonial valide deux ans à compter de la date de délivrance, sauf si le Conseil municipal en prolonge la validité.**

Adopté

Avec la dissidence de J. Leiper, conseiller et J. Maddigan, membre.

- 4.4 Demande de transformation du bâtiment situé au 149, rue King George, une propriété désignée aux termes de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0019 - Rideau-Rockcliffe (quartier 13)

Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 12 février 2024.

Ashley Kotarba, urbaniste II, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Anne

Fitzpatrick, urbaniste III, Direction de la planification du patrimoine, est aussi présente pour répondre aux questions du Comité.

Peter Hume, qui représente le requérant, est présent pour exprimer son appui et répondre aux questions.

Les membres du Comité ont reçu la correspondance des personnes suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui appuie les recommandations;
- Arran McBride, qui a des réserves;
- Nora Benamra, Association communautaire d'Overbrook, qui a des réserves;
- Parents d'élèves de l'école VINCI, qui indiquent dans une lettre signée avoir des réserves;
- Linda Barber, qui a des réserves;
- Mercedes Marcano, qui a des réserves.

Au terme des délibérations, le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

Recommandations du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :

1. **d'approuver la demande de transformation du 149, rue King George selon les plans fournis par Evolution Design & Drafting le 20 octobre 2023, sous réserve :**
 - a. **de l'approbation des demandes connexes déposées dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement du territoire***
2. **de demander au personnel de préparer une modification au Règlement de désignation (no 2020-345) afin de tenir compte de la valeur patrimoniale de l'ancienne école publique d'Overbrook;**
3. **de déléguer au directeur général de la Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception;**

4. d'approuver la délivrance d'un permis patrimonial valide deux ans à compter de la date de délivrance, sauf si le Conseil municipal prolonge sa validité.

Adopté

4.5 Mise à jour de la désignation du complexe de l'Aqueduc d'Ottawa en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0017 - Somerset (quartier 14)

Recommandations du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :

1. d'émettre un avis d'intention de désigner le complexe de l'Aqueduc d'Ottawa en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la Déclaration de la valeur de patrimoine culturel, jointe en tant que document 5;
2. d'abroger le Règlement no 22-82 et le Règlement no 65-95 à la suite de l'enregistrement d'un règlement visant à désigner le complexe de l'Aqueduc d'Ottawa.

Motion n° CPB 2024-01-03

Proposée par A. Troster

ATTENDU QUE les intervenants internes ont soulevé à la suite de la publication du rapport des considérations dont il faut discuter davantage;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Comité du patrimoine bâti approuve ce qui suit :

1. Reporter le rapport ACS2024-PRE-RHU-0017 à la réunion du Comité du patrimoine bâti prévue le 13 février 2024;
2. Permettre au personnel d'ajouter une version révisée du rapport du personnel révisé et les pièces justificatives pour les inclure, avec l'avis, à la distribution de l'ordre du jour de la réunion que le Comité du patrimoine bâti tiendra le 13 février 2024.

Adopté

4.6 Désignation du 415, avenue Kenwood en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0004 - Kitchissippi (quartier 15)

Ashley Kotarba, urbaniste II, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

David Jeanes, Patrimoine Ottawa, s'adresse au Comité pour appuyer les recommandations du rapport.

Les membres du Comité ont reçu la correspondance des personnes suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Heather Mitchell, Westboro Community Association, qui appuie les recommandations;
- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui exprime son appui.

Au terme des délibérations, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

Recommandation du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner l'édifice situé au 415, avenue Kenwood aux termes de la Partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la Déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel jointe en tant que document 5.

Adopté

4.7 Désignation de la Bible House, située au 315, rue Lisgar, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0014 - Somerset (quartier 14)

Taylor Quibell, urbaniste I, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Les membres du Comité ont reçu une lettre d'appui de David Flemming, Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Au terme des délibérations, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

Recommandation du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner l'édifice situé au 315, rue Lisgar, la « Bible House », aux termes de la Partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la Déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel jointe en tant que document 5.

Adopté

4.8 Désignation de l'Église Unie Southminster, située au 1040, rue Bank en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0015 - Capitale (quartier 17)

Taylor Quibell, urbaniste I, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Les intervenants suivants prennent ensuite la parole :

- Isla Paterson, qui exprime son appui;
- Hunter McGill, Patrimoine Ottawa, qui exprime son appui;
- Laura Urrechaga, Old Ottawa South Community Association, qui exprime son appui.

Les membres du Comité ont reçu la correspondance des personnes suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui exprime son appui;
- Old Ottawa South Community Association, qui exprime son appui.

Au terme des délibérations, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

Recommandation du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner l'Église Unie Southminster en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément

à la Déclaration de la valeur du patrimoine culturel jointe en tant que document 5.

Adopté

4.9 Désignation de l'ancien bâtiment de la W.C. Edwards and Company, situé au 290, avenue City Centre, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0002 - Somerset (quartier 14)

Lauren Luchenski, coordonnatrice de la recherche sur le patrimoine bâti, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Les membres du personnel suivantes sont aussi présentes pour répondre aux questions du Comité :

- Anne Fitzpatrick, urbaniste III, Direction de la planification du patrimoine;
- Christine Enta, conseillère juridique, Planification, Immobilier et Développement économique.

Les intervenants suivants prennent la parole :

- David Jeanes, Patrimoine Ottawa, qui exprime son appui;
- Michael Polowin, représentant du requérant, qui exprime son opposition.

Les membres du Comité ont reçu une lettre d'appui de David Flemming, Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Au terme des délibérations, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

Recommandation du rapport

Que le Comité du Patrimoine bâti recommande au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner l'ancien bâtiment de la W.C. Edwards and Company, situé au 290, avenue City Centre, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la Déclaration de la valeur du patrimoine culturel jointe en tant que document 5.

Adopté

4.10 Désignation du Temple maçonnique Westboro, situé au 430, avenue Churchill Nord, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0022 - Kitchissippi (quartier 15)

Greg MacPherson, urbaniste II, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

David Jeanes, Patrimoine Ottawa, s'adresse au Comité pour appuyer les recommandations du rapport.

Les membres du Comité ont reçu la correspondance des personnes suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Heather Mitchell, Westboro Community Association, qui exprime son appui;
- David Flemming, Patrimoine Ottawa, qui exprime son appui.

Au terme des délibérations, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

Recommandation du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner le 430, avenue Churchill Nord – le Temple maçonnique Westboro – en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la Déclaration de la valeur du patrimoine culturel jointe en tant que document 5.

Adopté

5. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

6. Information distribué auparavant

6.1 Modifications de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario en vertu du projet de loi 139, Loi de 2023 pour plus de bon sens et moins de formalités administratives

Dossier : ACS2024-PRE-RHU-0021

7. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)
Il n'y a aucun avis de motion.
8. Demandes de renseignements
Il n'y a aucune demande de renseignements.
9. Autres questions
Il n'y a aucune autre question.
10. Levée de la séance
Prochaine réunion
Le mardi 13 février 2024.
La séance est levée à 12 h 20.

Original signé par M. Blais,
Coordonnatrice de comité par
intérim

Original signé par Conseiller R.
King, Président